

**ARRETÉ INTERDISANT L'UTILISATION
DU TERRAIN DE FOOTBALL**

Le Maire de la commune de QUISTINIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conditions climatiques rendant inutilisable le terrain de football de la commune,

ARRETE

Article 1 : L'utilisation du terrain de football est interdite le dimanche 8 février 2026.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur le terrain de football et remis aux responsables sportifs locaux.

Fait à Quistinic, le 7 février 2026

Le Maire,
Antoine PICHON

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE QUISTINIC" at the top and "(Morbihan)" at the bottom, with a central emblem.